



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Publié le : 30/12/2024

Séance du jeudi 19 Décembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66

La séance est ouverte à 19h05 et levée à 23h27

Étaient présents : **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°7), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET (à compter de la question n°6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°7), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°21 incluse), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugely :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°20 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brailans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°6 incluse), M. François BOUSSO à Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°37), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie ETEVENARD, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Sadia GHARET à M. Hasni ALEM, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Carine MICHEL à Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°5 incluse) et à M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question n°42), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS à M. Jean-Pierre JANNIN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND à M. Denis JACQUIN, **Larnod :** M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER à M. René BLAISON, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°21)

Délibération n°2024/2024.00443

Rapport n°58 - Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole

Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Programme d'actions porté par Grand Besançon Métropole

Rapporteur : Mme Françoise PRESSE, Conseillère Communautaire Déléguée

	Date	Avis
Commission n°4	21/11/2024	Favorable
Bureau	05/12/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 «Agriculture SAUGE - PAT»	Montant de l'opération : 82 596 €
Sous réserve de vote du BP 2025 et du PPIF 2025-2029	

Résumé :

Grand Besançon Métropole est porteur d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) depuis 2019. Dans le cadre d'une nouvelle demande de labellisation auprès des services de l'Etat, il convient d'approuver les nouveaux engagements de la collectivité, intégrant notamment la poursuite des travaux menés dans le cadre des projets alimentaires communaux.

I. Le projet alimentaire territorial de Grand Besançon Métropole : ambitions et partenaires

A/ Contexte

Créés en 2014, les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé de ce territoire. Portés le plus souvent par des collectivités territoriales, ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet.

GBM porte depuis 2019 un PAT sur l'ensemble de son périmètre. Ce PAT, reconnu et labellisé depuis 2021 par les services de l'Etat comme « émergent » (ou de « niveau 1 »), a permis de renforcer la dynamique partenariale autour des sujets agricoles et alimentaires. Après 3 années et au regard des résultats obtenus, GBM souhaite engager une reconnaissance du travail réalisé et candidater à une labellisation « de niveau 2 » (phase opérationnelle).

Une candidature va ainsi être déposée auprès de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) de Bourgogne-Franche-Comté, prévoyant un plan d'actions actualisé pour la période 2025-2030.

B/ Les orientations 2025-2030 du projet alimentaire territorial de Grand Besançon Métropole

Pour rappel, le PAT de GBM intervient dans trois domaines d'ambition :

- la santé, la qualité de l'alimentation et l'insertion sociale,
- l'aménagement équilibré du territoire, la transition énergétique et écologique,
- l'emploi et l'économie locale.

Ces domaines d'intervention restent inchangés pour la période à venir.

D'ores et déjà, plusieurs partenaires ont réaffirmé leur intérêt et leur engagement dans la démarche, en actualisant leurs plans d'actions pour les prochaines années : la Ville de Besançon, le SYBERT, le Conseil départemental du Doubs, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs et Territoire de Belfort, Alliance Bourgogne-Franche-Comté, la Banque alimentaire Franche-Comté, l'association Terre de Liens, l'Ecole Nationale de l'Innovation de l'Eau et de l'Alimentation (ENILEA), le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

(CROUS), Promotion santé BFC et l'association Bio BFC. Ces derniers se sont engagés à intervenir sur un ou plusieurs de ces sujets, selon les champs de compétences qui leur sont propres.

Parallèlement, 5 communes se sont engagées dans un PAT communal.

II. Engagements pris par Grand Besançon Métropole

Dans le cadre de la demande de labellisation « PAT de niveau 2 », GBM s'engage, en tant que chef de file, à poursuivre son action de pilotage, d'animation, de coordination et d'évaluation de la démarche de projet alimentaire territorial et la bonne mise en œuvre de son plan d'actions.

GBM sera également porteur de plusieurs actions opérationnelles, en particulier :

- le renforcement de son action en faveur de la préservation et du développement de l'agriculture urbaine et périurbaine, à travers le PLUI et la création de nouvelles Zones Agricoles Protégées,
- la poursuite du portage de la pépinière maraichère d'activité et la facilitation des installations diversifiées,
- la poursuite des actions de sensibilisation à une alimentation durable et de qualité, notamment les Anim'alim,
- la coordination de la démarche « Mon restau responsable » qui rassemble les opérateurs de la restauration collective du territoire,
- la préservation de la ressource en eau à travers l'accompagnement des changements de pratiques des agriculteurs sur des zones à enjeux (captage Arcier, Paiements pour Services Environnementaux...),
- le renforcement de l'accompagnement des dynamiques alimentaires des communes au travers de la poursuite des projets alimentaires communaux.

III. Poursuite de l'action « Projets alimentaires communaux »

Dans le cadre de son plan d'actions, GBM a fait le choix d'accompagner les dynamiques alimentaires au plus proche des habitants, en créant le programme des projets alimentaires communaux. Celui-ci a fait l'objet d'un soutien financier des services de l'Etat dans le cadre du plan de relance pour les années 2022 à 2024.

Les communes suivantes ont pu en bénéficier : Devecey, Fontain, Geneuille, Mamirolle et Pirey.

Une évaluation du programme a été réalisée et a démontré l'intérêt de poursuivre cette action. Aussi, il est proposé de répondre à un nouvel appel à projet du Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt « relatif au soutien à la structuration des PAT de niveau 2 ».

L'objectif est d'accompagner a minima quatre nouveaux projets alimentaires communaux comprenant pour chaque commune un diagnostic, un état des lieux des acteurs et enjeux, la définition d'objectifs et d'un programme d'actions.

Pour ce faire, il est proposé de candidater à l'appel à projet précité pour la période 2025-2027. Le plan de financement prévisionnel est présenté ci-dessous :

Montant total du projet	Co-financement sollicité	Auto-financement GBM
82 596 €	57 817 € (70 %)	24 779 €

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide les engagements de Grand Besançon Métropole en vue de solliciter la labellisation « PAT de niveau 2 » délivrée par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt,
- valide le principe de la reconduction du programme « Projets alimentaires communaux » et la nouvelle demande de financement, à hauteur de 57 817 €, auprès des services de l'Etat,

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention* : 0

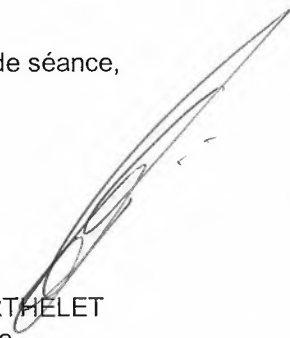
Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Catherine BARTHELET
Vice-Présidente



Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

